



Règlement intérieur de «Bulles de sourires»

1- Modalités d'accueil

Centre De Loisirs (CDL)	Atelier Périscolaire (APS)
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de 3 ans révolus à 12 ans et plus. - Le centre de loisirs fermera ses portes la dernière semaine de juillet ainsi que les deux premières semaines d'août. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil les mercredis en période scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Matin sans repas (M*) : 7h-11h • Matin repas (MR*) : 7h-14h • Après-midi sans repas (AM*) : 14h-18h30 • Après-midi repas (AMR*) : 11h-18h30 • Journée (J*) : 7h-18h30 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil tous les matins de 7h00 à 8h15. - Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30.
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. <i>L'accueil s'effectue uniquement à la journée.</i> 	

2- Encadrement

Une équipe de cinq animateurs accueille et prépare les programmes d'activités pour chaque période. Cette équipe est composée de :

- Ludovic COLLET, Directeur
- Alexandra DUPUY, Directrice adjointe
- Cécile COTE, Animatrice
- Catherine FLAK, Animatrice
- Maximose GILLARD, Animatrice

3- Inscriptions

CDL	APS
<ul style="list-style-type: none"> - Une fiche d'inscription est obligatoire pour tout enfant fréquentant le centre, même occasionnellement. Cette fiche est à remplir au centre de loisirs. - Si une fiche d'inscription est remplie, vous pouvez inscrire vos enfants par mail à l'adresse : bullesdesourires01160@gmail.com ou par téléphone au 06.24.80.04.17 - Seules les personnes désignées sur la fiche d'inscription pourront récupérer les enfants. 	
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Les mercredis</u> : Pour que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions, merci de nous prévenir le lundi précédent le mercredi de l'accueil. - <u>Les vacances scolaires</u> : Afin que nous puissions commander les repas de la semaine de l'accueil, merci d'inscrire vos enfants au plus tard la semaine précédant cet accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un planning est envoyé, par mail, au début de chaque mois. - Les inscriptions se font également au jour le jour par téléphone ou par mail. Merci de nous prévenir de toute modification.

4- Assurance



Les familles sont assurées par la carte d'adhésion à l'association familiale. Cette carte annuelle est une adhésion à notre association (adhésion de 7€). Elle ouvre droit à l'assurance et est valable pour toutes les activités proposées par l'association. Cette carte est obligatoire pour toute fréquentation du centre de loisirs et de l'atelier périscolaire (même une fois). Cette adhésion se fait dès l'inscription ou le premier jour de présence sur la structure.

5- Tarifs

Le tarif est calculé après déduction de la *prestation de service ordinaire de la CAF*, en fonction du *quotient familiale* (QF +1 000 ou QF -1 000). De plus, depuis le mois de mai 2016, nous appliquons une tarification horaire détaillée ci-dessous.

Pour les mercredis et les vacances scolaires :

- Si QF > 1000 = 1.35€ / heure + 4€ le repas.
- Si QF < 1000 = 1.15€ / heure + 4€ le repas.

QF	APS			MERCREDIS					VACANCES		
	M	S	MS	M*	MR*	AM*	AMR*	J*	9h	10h	11h
- 1000	2.90 €	2.90 €	3.95 €	4.60 €	12.05 €	5.75 €	12.05 €	16.65 €	14.35 €	15.50 €	16.65 €
+ 1000	3.60 €	3.60 €	5.00 €	5.40 €	13.45 €	6.75 €	13.45 €	18.85 €	16.15 €	17.50 €	18.85 €

6- Enfants malades

Tout enfant malade ne sera pas accueilli vis-à-vis des autres enfants. Pour son retour, un certificat de non contagion du médecin sera demandé. De plus, aucun médicament ne sera administré (Doliprane compris) sauf avec présentation d'une ordonnance.

7- Respect

Des règles communes sont annoncées à chaque nouvel arrivant (ces règles sont souvent construites avec les enfants) et rappelées si nécessaire.

Il est interdit de fumer et/ou de vapoter au sein des locaux.

8- Discipline

En cas de difficulté majeure, de non-respect du règlement ou si le comportement d'un enfant compromet la bonne marche du centre de loisirs, une rencontre aura lieu entre les parents, la direction et les co-présidents de l'Association Familiale pour trouver ensemble la meilleure solution. Celle-ci pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire et plus.

9- Obligation des usagers

Le matériel personnel des enfants (cartes Pokémon, consoles,...) n'est pas autorisé au centre de loisirs. En cas de perte, de vol ou de casse, l'équipe du centre de loisirs décline toute responsabilité.

Il est demandé aux familles de respecter les horaires d'ouverture du centre de loisirs : arriver à l'heure ET de fermeture (voir 1) = toute heure entamée est due y compris après 18h30.

Pour venir au centre de loisirs, il est inutile que les enfants portent des vêtements « neufs ».